



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

### Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

### Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/54

Adhésion du Palais Fesch –musée des Beaux-arts à l'ICOM (Conseil international des musées)  
pour l'année 2017

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Le Conseil international des musées (ICOM) est l'organisation internationale des musées et des professionnels de musées vouée à la recherche, à la conservation, à la pérennité et à la transmission à la société, du patrimoine naturel et culturel mondial, présent et futur, matériel et immatériel.

L'ICOM établit des normes professionnelles et déontologiques applicables aux activités des musées, émet des recommandations sur ces sujets, promeut le renforcement des capacités, fait progresser les connaissances et sensibilise le public à la conservation du patrimoine, via des réseaux mondiaux et des programmes de coopération.

C'est une association à but non lucratif soumise à la législation française (loi de 1901 sur les associations), organisation non gouvernementale qui entretient des relations formelles avec l'Organisation des Nations unies pour la Science, l'Education et la Culture (UNESCO). Elle jouit également d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Dans ce cadre, le Palais Fesch, musée des Beaux-arts, souhaiterait, comme tous les ans, adhérer à cette association afin de participer aux échanges scientifiques menés dans le cadre de comités nationaux et internationaux, d'accéder aux tarifs préférentiels de ses publications spécialisés, d'obtenir des cartes de membres autorisant un accès dans un grand nombre d'institutions membres, ainsi que de pouvoir, au travers de ce réseau, partager expériences et problématiques liées à la gestion muséale. La cotisation annuelle s'élève pour 2017 s'élève à 571 euros. Cette dépense est inscrite au budget au chapitre 011 , article 6182, fonction 322.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

D'approuver l'adhésion du Palais Fesch-musée des Beaux-arts à l'ICOM pour l'année 2017.

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 mars 2017 ;

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

L'adhésion du Palais Fesch-musée des Beaux-arts à l'ICOM pour l'année 2017, pour un montant de 571 euros.

**AUTORISE M. le maire**

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à cette adhésion.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jours, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017\_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017  
Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

